L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 OCTOBRE 1878. — 52me Année

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 10 OCTOBRE 1878.

La lettre circulaire de l'avocat général.

Cette lettre circulaire n'est adressée qu'aux Avocats des Etats-Unis de la Louisiane, de l'Alabama et de la Caroline du Sud. Elle ressemble à une pièce fossile sortie de quelque trou des lois de reconstruction. On ne s'attendait guères à une pareille invocation légale, en faveur de la liberté électorale, de la part d'hommes qui profitent eux-mêmes aujourd'hui des violations monstrueuses commises aux dépens de cette liberté dans les élections présidentielles de 1876. Un sentiment de pudeur, d'une espèce très commune, aurait dû détourner l'avocat général des Etats-Unis de rappeler des Statuts révisés tout exprès dans l'intérêt unique d'un parti odieux, d'un parti abhorré dans toutes les sections du Sud, qu'il a gouvernées contre toutes les règles de la raison, de la modération et de la justice.

Ce n'est pas que le Statut soit condamnable au fond, car il ne contient rien qui puisse être redoutable pour les citoyens honnêtes et les partis animés d'un esprit pur et national. On ne saurait prendre trop de précautions pour maintenir le plein exercice du droit de suffrage et toutes les franchises qui sont inhérentes à l'exercice de ce droit; si donc l'avocat général avait émis une lettre véritablement circulaire et qu'il eut adressé ses recommandations aux avocats fédéraux de tous les Etats, nous n'y trouverions rien à reprendre, car malheureusement, nombre d'Etats méritaient la leçon; mais la lette circulaire est adressée seulement à trois Etats du Sud sur lesquels on s'acharne à compter encore pour avoir un appoint tout à fait indispensable au parti républicain dans la session prochaine du Congrès. Le parti républicain y a perdu la majorité, mais il veut la reconquérir et il emploie dans ce but tous les moyens possibles, et tous les moyens lui paraissent bons pourvu qu'ils aient une apparence de légalité. Nous ne nions pas le droit de l'administration de M. Hayes à en user, seulement il est fâcheux que les fraudes commises par la commission électorale dans la question présidentielle aient empêché que l'exécution des lois fut confiée au véritable élu de la nation. Supposons Tilden à la place de Hayes, sur le fauteuil de la présidence, toutes ces petites intrigues ne se fussent pas produites et le gouvernement constitutionnel, pleinement restauré, nous eut sauvés de ces tentatives ministérielles qui ont pour but unique de perpétuer au pouvoir un parti justement détesté. Ce ne sont pas seulement les trois Etats du Sud auxquels l'avocat général a adressé sa circulaire qui ont souffert des infâmes pratiques du parti radical, ce sont tous les Etats du Sud, ce sont tous les Etats de l'Union qui mettront peut-être un demi-siècle à se relever des ruines que ce parti vraiment anti-national a semées en tous lieux.

L'initiative que l'administration de M. Hayes prend aujourd'hui pour protéger la franchise électorale et la liberté des candidatures pourrait faire supposer qu'il y a dans les trois Etats de l'Alabama, de la Louisiane et de la Caroline du Sud, une conspiration organisée pour empêcher l'exercice du suffrage universel. Or, il n'en est rien, absolument rien, bien qu'en Louisiane le parti radical ait taché naguères de se faire un capital politique par l'émeute insensée dirigée contre la réunion d'un comité démocrate à Natchitoches. Le parti radical a échoué, et il savait bien qu'il ne réussirait pas à soulever les affranchis contre le gouvernement actuel en Louisiane, mais il a voulu faire du bruit et exploiter ce bruit dans le but de raviver en sa faveur l'intérêt du parti républicain dans les Etats du Nord. En cela, il n'a pas complètement échoué; il est probable que l'affaire de Natchitoches a été une des causes déterminantes de l'envoi de la circulaire. Le motif est puéril, sans contredit, mais tout motif est bon en pareil cas de la part d'une administration qui tient à montrer sa fidélité envers le parti qui l'a mise au monde, et auquel elle tient d'autant plus à montrer cette fidélité qu'elle a paru s'en écarter en tolérant l'établissement du gouvernement démocrate en Louisiane.

Du côté de l'Alabama, l'envoi de la circulaire n'est pas plus justifié et le motif est tout aussi puéril. L'avocat-général dit qu'il a reçu avis d'outrages qui auraient été commis ou qu'on aurait menacé de commettre dans les districts du centre et du nord de l'Alabama en connexion avec les élections congressionnelles prochaines. Cette information, ajoute-t-il, est d'un tel caractère qu'il a cru devoir appeler l'attention de l'avocat des Etats-Unis sur les lois du Congrès faites pour protéger la liberté et la pureté des élections, afin que les mesures convenables puissent être prises pour traduire devant la justice ceux qui commettent des offenses contre elles et pour assurer à tous les citoyens, sans distinction de parti, leurs justes droits pendant les élections.

Nous irons plus loin que l'avocat-général en cette matière: non-seulement il faut que les droits des citoyens soient maintenus en temps d'élection, mais il faut encore qu'ils soient maintenus et protégés en tout temps, et que l'exécution des lois ait lieu envers et contre tous en toute circonstance, la nation ne pouvant jamais que gagner beaucoup à cette sévérité de laquelle le parti démocrate n'a rien à craindre, mais qui aurait depuis longues années renversé le parti républicain si elle eut été justement appliquée. Nous ignorons quelle sorte de renseignements l'avocat-général a reçus de l'Alabama, mais ce que nous savons c'est que les élections y ont eu lieu le 6 août pour les fonctionnaires d'Etat et les représentants à la Législature qui aura à choisir un sénateur des Etats-Unis, et que la liste démocratique a passé tout entière, la Législature se composant de 121 démocrates et de 4 républicains. Ce que nous savons encore, c'est que les élections ont eu lieu sans bruit, sans excitation, sans trouble, et que la démocratie n'y a pas rencontré d'opposition, ce qui annonce quel sera le résultat des élections congressionnelles au 5 novembre. Nous convenons que cela n'est pas encourageant pour la politique de l'avocat-général, d'autant moins qu'il en sera ainsi dans tout le Sud; mais il n'y a rien là qui puisse justifier la défense entreprise par lui du droit de suffrage que personne n'a attaqué, ni ne veut attaquer dans les trois Etats où il a jugé à propos d'envoyer une circulaire spéciale pour protéger un droit qui n'a besoin, comme on le voit, ni de sa protection ni de sa garantie.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 4 rue Carondelet.

A l'Opéra, pendant un ballet.

Une danseuse lève la jambe à la hauteur normale.

Un monsieur sourd, assis dans un fauteuil d'orchestre:

—Plus haut!... je n'entends pas!

COURAGE.

Une forte et longue pluie a coïncidé hier avec le jour de jeûne et de prière recommandé et désigné par nos autorités, en sorte que les dernières 24 heures se sont passées d'une manière fort triste. A l'atmosphère chargée d'eau, aux magasins fermés pour la plupart, et aux rares véhicules du commerce sillonnant nos rues, on n'aurait pas reconnu cette ville du Sud si vantée pour son animation, sa gaieté, son mouvement, sa vie. Des omnibus à peu près déserts, des piétons isolés, des voitures de convois funèbres, et des nègres cherchant de l'ouvrage comme des gens charmés de ne pas en trouver, c'est là à peu près tout ce qui constituait la Nlle-Orléans du 9 octobre 1878, lamentable date, destinée à marquer dans nos annales épidémiques.

Quelques gens versés dans la science météorologique et atmosphérique éprouvaient un certain plaisir au bruit de nos toits battus par une pluie torrentielle, présage ordinaire du vent du nord qu'on n'a jamais tant désiré qu'à présent. Le vent du nord ne manque jamais, disent-ils, d'accompagner les fortes pluies d'automne, et avec ce vent en pareille saison, on peut être assuré d'avoir du froid. Or, le froid, voilà le véritable remède de la fièvre jaune. Il peut y avoir une recrudescence épidémique d'un jour ou de deux jours, mais le changement de température hâtera le déclin de la fièvre jaune en mettant des bornes à son invasion. Sa virulence diminuera d'intensité en même temps, et nous pourrons prédire presque à jour fixe la fin de cette terrible épidémie.

Le vent du nord est bien venu déjà une fois dans les premiers jours de septembre; mais alors c'était trop tôt, et bien qu'il eut une fraîcheur d'automne, ce vent ne pouvait nous faire espérer un changement de saison. Aujourd'hui l'été du calendrier est passé, et nous allons bien réellement jouir d'une température plus saine. Nous engageons donc les non-acclimatés à prendre courage. S'ils ont résisté jusqu'ici, ils sont à peu près sûrs d'échapper au fléau, car c'est le fléau lui-même qui est menacé. Encore quelques jours de danger, de danger très atténué, et personne n'aura plus à redouter les atteintes de la fièvre jaune.

UNION FRANÇAISE.

COMITÉ DE SECOURS AUX FRANÇAIS VICTIMES DE LA FIÈVRE JAUNE.

Nlle-Orléans, le 8 oct. 1878.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille de la N-O.

Messieurs,

Quelque flatteuse que soit pour le Comité de Secours de l'Union Française, la lettre incluse, adressée au journal *Le Franco-Américain* de New York, lettre dont nous vous prions de vouloir bien insérer tous les termes, nous avons été profondément affligés d'y trouver cette malheureuse phrase tracée avec trop de légèreté, de la main d'un de nos convalescents:

"Je vous serais, monsieur, on ne peut "plus reconnaissant, en mon nom et au "nom de nos compatriotes soignés par "l'*Union Française*, d'adresser par la voie "de votre journal des remerciements à "cette société qui, *en dépit de l'Association* "*Howard, indifférente aux Français*, a "trouvé le moyen depuis le 1er septembre, en commençant avec le faible capital de $400, de soigner 250 malades "sur lesquels 19 seulement ont succombé."

L'auteur de la lettre, Messieurs, n'a pas cru devoir signer son nom, et nous le regrettons car nous lui eussions fait comprendre que les Français de la Louisiane et tous ceux des Etats-Unis sont trop liés au peuple américain par un sentiment de mutuelle fraternité, pour méconnaître comme lui la généreuse hospitalité que nous avons trouvée dans notre patrie d'adoption. Nous lui eussions fait comprendre aussi que les membres de la société Howard distribuent chaque jour, avec une sollicitude digne des plus grands éloges, des secours à nos compatriotes dans le malheur, et qu'elle ne fait, en poursuivant sa noble mission, aucune différence de nationalité.

Nous sommes heureux, Messieurs, que cet écrivain injustement inspiré, nous fournisse l'occasion d'exprimer aux membres de l'Association Howard, en général, et à ceux qui soignent nos Français du 2e et 3e district, en particulier, l'expression de notre vive reconnaissance.

Veuillez agréer, Messieurs les Editeurs, l'assurance de notre parfaite considération. Pour le comité,

A. GUILLEMET,
Secrétaire et trésorier.

Voici la lettre non signée dont il est question dans la précédente:

M. le Directeur du *Messager franco-américain*,

Nouvelle-Orléans, 29 septembre.

Je relève à peine de la fièvre jaune. J'ai été frappé comme par un coup de foudre, le 13 septembre. M. L. Médal, de l'Union Française, que j'ai fait prévenir, m'a immédiatement fait transporter à l'Hôtel Dieu. Jusqu'au 9e jour, j'ai été entre la vie et la mort. Enfin, le 14e jour, j'ai pu me lever. C'était avant-hier vendredi. Je suis aujourd'hui aussi guéri qu'on peut l'être...

J'ai été, on ne peut mieux soigné à l'Hôtel Dieu, grâce à l'Union, française à laquelle je dois certainement la vie, car si j'avais été obligé d'aller à l'hôpital de la Charité, je ne serais plus de ce monde. Le médecin qui m'a soigné dit que mon cas était des plus dangereux. Enfin je suis convalescent.

Je vous serais, monsieur, on ne peut plus reconnaissant, en mon nom et au nom de nos compatriotes soignés par l'Union française, d'adresser par la voie du journal des remerciments à cette Société qui, en dépit de l'association Howard, indifférente aux Français, a trouvé le moyen depuis le 1er septembre, en commençant avec le faible capital de $400, de soigner 250 malades sur lesquels 19 seulement ont succombé. A l'heure présente, tous les membres de la Société française ne quittent pas le lit des malades et déploient un dévouement sans bornes. De nombreux délégués volontaires sont sur pied nuit et jour, en quête de quelques nouveaux malades à secourir. Pendant tout le temps de ma maladie, j'ai reçu tous les jours la visite réconfortante d'envoyés de la Société.

Bref, la colonie française de la Nouvelle-Orléans sent que les secours destinés aux Français doivent être tous distribués par les soins d'une Société française dont jusqu'à présent tous les actes sont au-dessus de tout éloge.

—On a beaucoup parlé, dans ces derniers temps, des tricheries au jeu. Une feuille italienne, *Il Movimento*, retrace une scène piquante, dont un *Grec* fut le héros:

Deux individus, assis à une table de jeu, font une partie corsée.

Tout à coup, l'un d'eux se lève, furieux:

—Monsieur, votre jeu n'est pas régulier!

—Comment, qu'est-ce que vous dites?

—Je dis que vous êtes un filou.

—Vous me rendrez compte de cette insulte.

—Quand vous voudrez!

Le soi-disant insulté fouille dans ses poches et lance un carton sur la table.

—Voici ma carte.

C'était le roi de carreau; le malheureux s'était trompé de poche.

41.—Une vapeur malsaine est engendrée par l'action des rayons du soleil sur les végétaux amoncelés, les eaux stagnantes, les marais et les terres basses. La véritable nature de ces miasmes n'est en aucune manière clairement comprise, mais il y a deux faits y relatifs, qui sont [illegible]. Le premier est que les fièvres périodiques qu'ils engendrent sont du caractère le plus violent; le second est que ces maladies sont [illegible] guéries, bien qu'elles [illegible] par les remèdes ordinaires. La véritable antidote est la préparation des "Hostetter's Stomach Bitters". Ce remède est un des plus populaires dans ce siècle de [illegible], et il est en grande demande quand la fièvre règne sur [illegible]. Une cuillerée à vin, [illegible] pour [illegible] atmosphère malsaine, [illegible].

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 10 octobre.—Température: stationnaire ou plus élevée suivie d'une baisse du baromètre, vents froids suivis de vents plus chauds du sud-est passant au sud-ouest, temps partiellement couvert ou clair.

Température, 9 Octobre 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	76	25
Midi	80	27
3 P. M.	76	25
6 P. M.	74	24

La Fièvre Jaune.

SALLE DU BUREAU DE SANTÉ, Nlle-Orléans, 9 octobre 1878.

Rapport officiel:

Décès d'hier, à midi, à aujourd'hui, midi	49
Nouveaux cas	98
Cas arriérés	45
	143
Total des cas jusqu'à cette date	10,929
Total des décès jusqu'à cette date	3,303

SAM'L CHOPPIN, D. M., Président du bureau de santé.
B. F. TAYLOR, Secrétaire.

Noms des personnes mortes de la fièvre jaune, de mardi, midi, à mercredi, midi.

Frederick Smith, 29 ans, Allemagne, Hôtel Dieu.
Bernard Balles, 19 mois, Louisiane, rue Delery près Front.
J. Parch, 4 ans et 7 mois, Louisiane, coin Jersey et Upper Line.
Patrick Hanigan, 36 ans, St-Louis, rue Constance, sixième district.
François Thirrist, 27 ans, France, Hôtel Dieu.
Geo. Rumples, 22 ans, Allemagne, 557 rue Tchoupitoulas.
Wm. McWhirter, 3 ans, Nlle-Orléans, rue Bons-Enfants entre Enghien et Port.
Chas. F. Post, 30 ans, Indiana, 112 Louisiana Avenue.
Susan Moore, 6 ans, Caroline du Nord, 310 rue Washington.
John P. Myer, 10 ans et 8 mois, Nlle-Orléans, 441 rue Lafayette.
Antonius Lascasio, 29 ans, Italie, 10 rue St-Philippe.
Edward Giffane, 4 ans et 6 mois, Nlle-Orléans, coin Palmyre et Rocheblave.
Bernard Wisher, 3 ans et 2 mois, Nlle-Orléans, coin Harmony et Fulton.
Giacomo Ruzza, 21 ans, Italie, Carrollton.
Marguerite Montegut, 5 ans et 6 mois, Nlle-Orléans, 361 rue Ursulines.
Louisa P. E. Fischer, 2 ans et 6 mois, Nlle-Orléans, coin Miro et St-Pierre.
Louisa Cavallini, 35 ans, Italie, Upper Line and Laurel.
John Schroeder, 4 ans, Nlle-Orléans, Carrollton.
Frederick Rerverung, 2 ans et 6 mois, Nlle-Orléans. Louisiana Avenue et Baronne.
Mable Denee, 5 ans, Nlle-Orléans, 309 Baronne.
William Keys, couleur, 35 ans. Miss., coin Claiborne et Calliopé.
Sœur Mary Ephraim, 20 ans, Miss., Couvent du Mont-Carmel, Chemin du Bayou.
Tony McCormack, 15 mois, Nlle-Orléans, coin Gravier et Derbigny.
Antonio Baratena, 22 ans, Italie, 24 rue Quartier.
Marie Henry, 13 ans, Louisiane, 286 rue Melpomene.
Isadore Baldo, 4 ans et 3 mois, Nouvelle-Orléans, 117 rue Marigny.
John Nussbaum, 2 ans et 7 mois, Nouvelle-Orléans, 343 rue Esplanade.
Paul Rodriques, 5 ans et 4 mois, Louisiane, 451 rue Robertson, côté nord.
Henry Coppersmith, 3 ans et 5 mois, Nouvelle-Orléans, 538 rue Constance.
Fred. F. Munster, 21 mois, Nouvelle-Orléans, coin Royale et Adams.
Norah Gresham, 9 ans et 3 mois, N. O. 287 rue St. Philippe.
Joseph E. Smith, 28 ans, Kentucky, coin Wood et Poydras.
Charles P. McGrath, 18 ans, Mississippi, 310 rue Franklin, côté sud.
Jas. T. Butler, 6 ans et 7 mois, Nouvelle-Orléans, 164 rue Union.
Rév. M. W. Trawick, 40 ans, Mississippi, 9 rue Prieur, côté nord.
Sarah W. Trawick, 42 ans, Caroline du Sud, 9 rue Prieur, côté nord.
Odella Hines, 27 ans, Allemagne, Carrollton.
Catherine Goal, 31 ans et 9 mois, Allemagne, Carrollton.
Robert A. Meyer, 9 mois, Nouvelle-Orléans, 260 Fourth.
Annie Mondrell, 6 ans, Nouvelle-Orléans, 7 rue Annonciation.
Simon Zeller, 29 ans, Allemagne, rue Conti, entre les rues Broad et White.
Thos. Gregory, 18 ans, Angleterre, Hôtel Dieu.

Morts à l'Hôpital de Charité.

Robt. Smith, 42 ans, couleur.

Hôpital de charité.—Nouveaux cas de fièvre jaune à l'hôpital de charité:

Anna Palmner, 26 ans, Suisse, 577 rue Rampart, venant du Texas, deux ans en ville, célibataire, malade un jour.

William Kruse, 28 ans, pharmacien, Allemagne, sorti de la prison de Paroisse, venant du Texas, un an en ville, célibataire, malade un jour.

Eugène Lange, 25 ans, machiniste, Allemagne, de la station du premier précinct, venant de St-Louis, un an en ville, célibataire, malade deux jours.

Patrick McGorden, 32 ans, journalier, New York, sans asile, venant de la Floride, deux ans en ville, célibataire, malade deux jours.

Thomas Flynn, 24 ans, journalier, Irlande, coin Lafayette et Decatur, venant de Donaldsonville, trois jours en ville, célibataire, malade un jour.

Renvoyés guéris:

Jean Goches, 22 ans.
James Darlington, c., 36 ans.
Michael Welsh, 43 ans.
Patrick McCarron, 44 ans.
Bridget Conners, 45 ans.
James Johnson, 60 ans.

Paragraphes.—Le comité exécutif du parti républicain de l'Etat appuie la candidature du Dr Gardner, que les *Nationals* veulent appeler aux fonctions de trésorier.

—Presque toutes les petites sœurs des pauvres ont ou ont eu la fièvre jaune.

—La succession de Mme Anne Sanz, veuve de Manuel Raenes; celles de Chas. Weishaar, Fred. Sphedt et Hugh Gillen—sont ouvertes à la deuxième cour de district.

—Les nouvelles reçues de St-Jean-Baptiste sont très tristes: le fléau s'y répand.

—L'honorable Rightor, juge de la sixième cour de district, a une légère attaque de fièvre jaune.

—Le comité qui siège à la douane a recommencé la distribution des vivres fournis par le gouvernement; il secourra, cette fois, non-seulement les personnes atteintes du fléau, mais encore celles qui sont réellement dans l'indigence.—Nous voyons avec plaisir que le juge Voorhies est un des membres qui sont chargés de pourvoir aux besoins des pauvres.

—On se demande ce que le comité radical de paroisse a manigancé dans le grenier du No 69 de la rue du Canal.

—César Grandolfor, capitaine de la barque italienne Louisiana, réclame à M. Smith, collector de la douane, $396.08, montant de droits qu'il a payés sur des marchandises saisies en vertu de la loi du revenu intérieur.

—Le maire de Boston vient d'envoyer une troisième contribution—mille piastres—à la société homœopathique.

—Si les conservateurs avaient l'assurance que l'élection des délégués se passera tranquillement, ils iraient probablement en foule aux polls.

—M. Oscar Arroyo, sous-secrétaire d'Etat, n'a pas, d'un grand nombre de paroisses, les informations qu'il en attendait relativement à la prochaine élection.

—La conduite à tenir, en novembre prochain, à l'égard des candidats qui compteront sur l'intimidation, le tapage ou la fraude pour éloigner des polls les votants paisibles, est le sujet des conversations.

—La société de secours fait du bien à Carrollton.

—Les propriétaires des cafés qui ne seront pas fermés à minuit devront payer vingt-cinq piastres d'amende.

—L'administrateur Edwards a obtenu de ses collègues un congé de trente jours.

—Le *swapping of votes*—troque de votes—qui a fait le bonheur de beaucoup de gens dans le passé, ne rapportera pas grand chose cette année-ci, à moins que les apparences ne soient trompeuses.

—Les citoyens de la Nouvelle-Orléans ont généralement observé le jour de jeûne et de prières. La douane, le bureau de poste, les bureaux publics, les magasins—particulièrement ceux du deuxième district—étaient fermés. La ville nous a paru déserte, tant le calme y était grand. Vers quatre heures, la pluie, qui tombait depuis le matin, est devenue plus abondante, et on ne recontrait dans les rues que de rares passants.

—Deux lampes remplies d'huile de charbon ont fait explosion—l'une au No. 249 de la rue des Ursulines, chez Mme Dyerde; l'autre au No. 159 de la rue Julie, chez Mme Burns. Personne, heureusement, n'a été brûlé.

—Henry Symkiller, arrêté au coin des rues Villeré et Columbus, est accusé d'avoir assailli Mme Symkiller à main armée, dans l'intention de la tuer.

—Le titre de citoyen américain a des avantages et des charmes irrésistibles, s'il faut en juger par le nombre de personnes qui demandent des papiers de naturalisation.

—Les prophètes du fameux rendez-vous politique affirment que le succès des vieilles ficelles électorales sera de courte durée.

—Seize décès causés par la fièvre jaune, et trente cas, dont neuf anciens, ont été annoncés au bureau de santé, hier, de midi à six heures du soir.

—Le Dr Jamison apprend aux Howard, par voie télégraphique, à la date d'hier matin, que la fièvre diminue à la Baie St-Louis.

—La société Howard a été informée, hier, que deux nouveaux cas du fléau ont été constatés à Biloxi.—Le Dr Adams, qui est à Pattersonville, paroisse Ste. Marie, exprime l'opinion que la fièvre qui y règne est la fièvre jaune bien caractérisée, et qu'elle s'étend rapidement le long du bayou Têche.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Au nombre des souscriptions versées hier dans les bureaux du maire de New York nous voyons figurer celle du comité français de South Fifth Avenue pour la somme de $255 50. Le maire Ely a transmis aussitôt $100 à la Société française de secours mutuels à Memphis et $200 à l'Union française de la Nlle-Orléans. M. Ely fait bien les choses, et la population française lui saura gré de l'appui efficace et discret qu'il a donné aux sociétés de secours de Memphis et de la Nlle-Orléans.

Nous avons reçu hier de MM. A. Berlioz et V. Petite la somme de $25, accompagnée de la lettre suivante:

New York, 5 octobre.

Messieurs.—Veuillez adresser à l'Union française de la Nlle-Orléans le montant de notre souscription s'élevant à 25 dollars.

Notre société, trop jeune encore, n'ayant pas été prévenue à temps, n'a pu se joindre en temps utile aux autres sociétés françaises de New York.

Nous espérons cependant que, quoique minime, notre collecte sera également la bienvenue.

Veuillez agréer l'assurance de notre parfaite considération.

A. BERLIOZ, président,
V. PETITE, secrétaire,
De la tribu Idaho de l'I. O. of Red Men.

M. L. Coudert, trésorier intérimaire de la Société française de Bienfaisance, a reçu de M. Pierre Lacroix, président de l'*Amitié*, société de secours mutuels des garçons de salle de New-York, la somme de $108 78.—M. L. Coudert a fait hier un dixième envoi ($120 04) à l'Union française de la Nlle-Orléans. Voici l'état des sommes qui ont été envoyées jusqu'à ce jour à cette destination:

Premier envoi	$286 50
Second envoi	65 00
Troisième envoi	196 50
Quatrième envoi	251 25
Cinquième envoi	222 40
Sixième envoi	274 65
Septième envoi	100 00
Huitième envoi (en or)	690 00
Neuvième envoi	102 35
Dixième envoi	129 08
Total	$2,317 73

Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais à bas prix chez Hy. J. Montagnet.

Le *Progrès de Lyon* publie le procès-verbal de la réunion publique qui a eu lieu samedi soir à Vaise. La commission électorale chargée d'interroger les candidats fait connaître les résultats de son enquête. D'abord la commission a écrit à MM Chabert et Blanqui, lesquels n'ont pas envoyé de réponse; à M. Ballue, qui a répondu qu'il ne pouvait accepter; enfin à M. Habeneck, qui est à Lyon et se présente lui-même.

M. Chavannes, l'un des candidats, a déclaré qu'il ne refusait pas d'être porté par la réunion publique, mais qu'il l'était préalablement par le comité central, dont il avait signé le mandat. La commission pense qu'un candidat qui adhère à un comité "qui ne procède pas selon l'esprit du suffrage universel" ne peut être le candidat de la réunion publique.

Le plus curieux, c'est que M. Chavannes paraît lui-même blâmer la constitution et l'esprit du comité dont il a accepté le patronage. Il rappelle qu'à l'époque de l'élection de M. Bonnet-Duverdier, il avait eu la majorité dans les groupes concourant à la formation dudit comité, et avait cependant fini par être en minorité "par suite des agissements particuliers des membres du comité central".

De même pour M. Jantet, autre candidat qui, "comme le docteur Chavannes, a reconnu des irrégularités dans le comité central et a hautement loué l'organisation de la présente réunion; il a en conséquence, accepté d'être candidat, tout en avouant que, comme le docteur Chavannes, il avait déjà, pour un comité inconnu, signé le mandat Durand." Seulement, le lendemain du jour où M. Jantet faisait cette déclaration, paraissait dans le *Lyon républicain* une lettre où le même M. Jantet se disait partisan des comités républicains régulièrement constitués et déclinait toute candidature n'émanant pas du comité central.

Un autre candidat, M. Rodrigue, a écrit qu'il se désistait en faveur de la candidature ouvrière.

Enfin, la commission a entendu M. Carle "qui, dit la commission, avait signé, pour le compte d'un comité qu'il n'a pu désigner, le même mandat qu'avait signé le regretté Durand. Il a, néanmoins, accepté la candidature et a déclaré ne pas reculer devant la publication d'une lettre qui relaterait la démarche faite auprès de lui par des personnes qui étaient inconnues et qui avaient surpris sa bonne foi."

Mais, le lendemain, même volte-face que M. Jantet, toujours d'après la commission, à laquelle il a écrit qu'il ne pouvait publier la lettre en question parce qu'il avait volontairement donné sa signature au mandat présenté par le comité.

Les mêmes démarches ont été faites auprès de MM. Carle et Farrer, qui l'ont signé, ainsi qu'auprès de M. Castanier, qui ne l'a pas signé, prétextant qu'il ne voulait signer aucun mandat émanant du comité noir.

Quant à M. Combet, il s'est désisté pour les motifs que l'on sait.

Sont présentés définitivement par la commission à la réunion: MM. Castanier, Favier, Ferrer, Gay et Habeneck.

On met en discussion la candidature Carle; mais la réunion retire la parole à un orateur favorable à cette candidature de M. Castanier, qui se prononce pour le payement de toutes les fonctions électives. Un assistant reproche à ce candidat de protester contre le comité central dont il s'est jadis servi comme d'un marche-pied, et dont il a d'ailleurs fait partie.

M. Favier, interrogé sur les traités de commerce, déclare qu'il n'a pas préparé cette question, mais qu'il serait cependant pour le libre échange; il annonce d'ailleurs aussitôt qu'il se désiste en faveur de M. Castanier.

M. Ferrer résume ainsi son programme politique: Amnistie, [illegible].

On arrive à la candidature Habeneck, qui est combattue par M. Combet comme n'étant pas locale; il repousse les candidatures de préfets et de sous-préfets, et en général de députés qui peuvent être dans la main du ministère;

Le citoyen Habeneck, acclamé par les applaudissements de la réunion, répond, dit le *Progrès* que, le ministère l'ayant frappé, il ne pouvait être dans sa main. Il raconte brièvement son passé et les événements derniers de Carpentras.

Le citoyen Bonnet demande au candidat quelle est son opinion sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le citoyen Habeneck répond qu'il désire que l'Etat mette la main au collet de l'Eglise. (Applaudissements répétés.)

Le citoyen Gibert demande au candidat s'il est pour l'inamovibilité de la magistrature.

Le citoyen Habeneck répond qu'il est pour l'inamovibilité des magistrats, mais une fois qu'ils seront remplacés.

Le citoyen Habeneck répond à un citoyen qui lui demandait où il siégerait s'il était élu:—A l'extrême gauche.

Une triple salve d'applaudissements accueille l'orateur, qui retourne dans la salle.

Un électeur appuie fortement la candidature du citoyen Habeneck: "Nommer le citoyen Habeneck, dit-il, c'est faire opposition au ministère."

Le citoyen Habeneck dit que, s'il a l'honneur de représenter la troisième circonscription, il se montrera digne de ses électeurs; il s'engage à donner sa démission, si, ne remplissant pas son mandat, on la lui demandait. Il termine en disant: "Mon élection sera l'assaut donné à Fourvières!" (Applaudissements prolongés.)

On procède au vote. Obtiennent MM.:

Blanqui	3	voix
Chavannes	4	"
Ferrer	17	"
Carle	104	"
Castanier	139	"
Habeneck	147	"

Le citoyen Habeneck, ayant obtenu la majorité, est proclamé seul candidat républicain radical de la 3e circonscription.

Ce vote est accueilli par les cris de: Vive Habeneck! vive la république!

Nous avons tenu à donner une physionomie à peu près complète des mœurs électorales lyonnaises. Le résultat actuel, c'est que le fameux comité de la rue Grôlée est battu en brèche par les organisateurs de réunions publiques. L'élection est donc en réalité une lutte non-seulement entre M. Habeneck et le candidat encore inconnu du comité central, mais entre ce comité et la réunion publique.

(*Temps.*)

Les journaux des départements disent que de tous les côtés on s'applique à exécuter les prescriptions de la circulaire du ministre du commerce, relative à l'envoi d'ouvriers à l'Exposition universelle. *Le Phare du littoral* nous apprend qu'une assemblée composée des prud'hommes, des présidents, vice-présidents et délégués des sociétés ouvrières et de secours mutuels et des chefs d'ateliers des différents métiers, s'est réunie le 20 septembre à Nice, sous la présidence du maire de la ville. Après discussion, la réunion a désigné quarante et un ouvriers pour le voyage à Paris.

Nous lisons d'autre part, dans le *Républicain du Lot*, que le 19 septembre une réunion d'ouvriers a été tenue à Cahors. On a également dressé une liste de délégués pour l'Exposition, et le bureau de la réunion s'est empressé de la transmettre au préfet du département.

La *Défense* publie un bref adressé il y a quelque temps à M. Dupanloup pour le féliciter de ses lettres contre le centenaire de Voltaire. En voici, à titre de document, le passage essentiel:

Vos félicitations et vos vœux, vénérable frère, nous ont fait le plus grand plaisir venant d'un évêque aussi recommandable que vous l'êtes, par les dons de l'âme et par les éclatants services que vous avez rendus, d'autant plus que le succès des lettres que vous avez publiées faisait présager déjà la victoire qui a été remportée dernièrement sur les complots des sociétés secrètes.

C'est surtout votre éloquence qui a empêché cette sorte d'ovation nationale qu'elles avaient voulu décerner à l'impiété en infligeant en même temps une odieuse injure à la religion catholique, et au peuple français, qui lui est si attaché, une indigne flétrissure.

Votre activité, toujours féconde en résultats, et couronnée déjà de tant d'autres succès, l'éminente distinction de votre esprit et de votre parole, ajoutent à l'expression de vos sentiments affectueux un tel prix, qu'elles rendent beaucoup plus vive encore la gratitude que ces sentiments devaient nous inspirer.

ASSOCIATION HOWARD.

Les sommes suivantes ont été reçues:

Citoyens de Creston, Iowa, par l'entremise de J. B. Harsh, Ecr	$50 00
Dames & Bellow, paroisse St-Jean-Baptiste	75
Baptist Church de Belleville, Alabama, par l'entremise de Geo. W. Keyser et S. F. Forbes	25 00
H. S. Osborne, Bodie, Cal. (or)	197 75

S. E. NEWMAN, Trésorier.
Nlle Orléans, 9 oct. 1878. 10oct—1f

ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS pour les victimes de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans.

Nous avons reçu, avec reconnaissance, les dons suivants depuis notre dernier rapport:

Du Très Révérend évêque Gross, Savannah, Georgie, 2e versement	$ 136 30
Une dame amie, Passe Christian, Miss	10 00
Par l'entremise du Très Rév. Rouxel, V. G., de la part du Très Rév. Foley, évêque, Chicago, Ills	1,000 00
N. B.—Cette généreuse remise de $1000, par l'entremise du Très Rév. G. A. Rouxel, est la seconde du même montant envoyée par l'évêque Foley.	
Du Très Rév. A. Quigley, V. G. Charleston, C. S.	200 00
Id. par l'entremise de Martin J. J. Griffin, Philadelphie	1 00
Du Rév. A. [illegible], S. J. 2e versement	10 00
Du Très Rév. S. Beaupine, V. G. [illegible] Indiana, 4e versement	400 00

Duquel montant $200 doivent être remis à la société St-Vincent de Paul.

Nlle-Orléans, 9 octobre 1878.
THOS. LAYTON, trésorier.

AVIS.

Société Catholique de Secours pour les victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans.—Les soussignés, membres du comité exécutif central de cette société, reconnaissent avoir reçu du Très Révérend Evêque Foley, de Chicago, la somme de mille piastres. Cette généreuse donation est la seconde du même montant reçue de ce prélat distingué.

Nlle-Orléans, 9 octobre 1878.

G. A. ROUXEL, V. G., Président Honoraire.
C. E. GIRARDEY, Vice-Président.
JNO. T. MOORE, Président.
THOMAS LAYTON, Trésorier.
EMILE DOUMEING, Surintendant des Asiles.
W. B. LANCASTER, Secrétaire.
9 oct—1f

[illegible] ... 25 cents.

—9—

Un résultat remarquable.—[illegible] Sirop Allemand de Boschee [illegible] 50,000 bouteilles [illegible] 75 cents; [illegible] droguistes d'Amérique.

Comité Central Démocratique [illegible] dans les paroisses de la Floride, savoir:

COVINGTON—Samedi, 19 octobre.
FRANKLINTON—Lundi, 21 octobre.
AMITE CITY—Mercredi, 23 octobre.
PORT VINCENT—Samedi, 26 octobre.
GREENSBURG—Lundi, 28 octobre.
CLINTON—Mardi, 29 octobre.
JACKSON—Mercredi, 30 octobre.
BAYOU SARA—Jeudi, 31 octobre.
BATON ROUGE—Samedi, 2 novembre.

Les meetings seront adressés par les orateurs distingués dont les noms suivent: Hon. W. A. Robertson, Ex-Gouv. John McEnery, Hon. B. F. Jonas, Charles E. Lea, Major E. A. Burke et autres.

Pour Bordeaux.
Le navire de première classe, [illegible] Capitaine [illegible] partira prochainement. [illegible] S'adresser au capitaine, à bord, [illegible] rue St-Philippe.
SCHMIDT & ZIEGLER, 49, 51, 53 et 55 rue [illegible], près Poydras.
5 oct—2f

Décédée, ce matin à minuit et quart, ANDRÉE GAMOTIS, à l'âge de 19 ans. Les amis et connaissances des familles Gamotis, T. Generelly et R. Bel sont respectueusement priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures. Le corps est exposé au coin des rues Hôpital et Rempart.

Décédée hier, à 9 heures du soir, Mlle [illegible] SIMONE, âgée de 23 ans, native de Montréjeau, Haute-Garonne, (France). Les parents, amis et connaissances de Jean Cistac, Jean Marque, et de Bertrand Bernadas, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à midi précis. Le convoi partira de la rue Villeré, entre Bayou et Esplanade, où le corps est exposé. Les officiers et les membres du Conclave Yazoo No. 11, sont invités à faire partie du convoi.

Décédée hier soir à cinq heures, PAULINE GAUTIER, à l'âge de 6 ans et 2 mois, fille de feu Jules Gautier et d'Irma Seyes. Les familles Gautier, Seyes et Pailliotet sont respectueusement priées d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures précises, du No 333 rue Bourbon.

De la part de sa mère.

Décédé, le 5 octobre 1878, à une heure et demi de l'après-midi, PIERRE SOULÉ, à l'âge de 19 ans et demi, fils unique de Nelvil Soulé et de Angèle de Sentmanat.

Décédé hier, le 9 octobre 1878, à dix heures un quart du matin, à l'âge de 21 ans, JULES MESSANS, natif d'Igon, canton de Nay, Basses-Pyrénées (France). Les journaux de Pau sont priés de reproduire.

De la part de son frère.

Décédé à minuit, à l'âge de 13 ans, CHARLES MAILLHO, natif de cette ville, fils de Jean Maillho et de Louise Mammus. Les amis et connaissances des familles Maillho, et Mammus sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à quatre heures et demie. Le convoi partira de la résidence de son père, coin Ursulines et Robertson.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé à minuit, à l'âge de 13 ans CHARLES MAILLHO, fils du sociétaire Jean Maillho et de Louise Mammus.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'OCTOBRE, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 1/2 heures de la résidence de son père, coin Ursulines et Robertson.

Par ordre du Vice Président, J. LEBLANC.
L. SIMON, Secrétaire.

Décédé hier, à 8 heures du soir, PAUL PLACE, âgé de 23 ans, né à Tostat, canton de Rabastens, département des Hautes-Pyrénées, France. Les membres de la Société Française sont invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Son corps est exposé chez Jean Carrese, aux Abattoirs.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier à 8 heures P. M. le sociétaire PAUL PLACE, âgé de 23 ans, né à Tostat, canton de Rabastens, Hautes-Pyrénées, France. MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'OCTOBRE sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu à 11 1/2 heures A. M. Le corps est exposé aux abattoirs chez Jean Carrese.

Par ordre du Vice-Président, J. LEBLANC.
L. SIMON, Secrétaire.

Décédé, hier matin, à 10 heures, à l'âge de 18 ans, JEAN BELLOCQ, natif de Tarasse, Département des Basses-Pyrénées, France. Les amis et connaissances et ceux de ses oncles et de sa tante Bellocq, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. Le convoi partira de l'Asile Français, rue Ste-Anne, entre Derbigny et Roman.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédé hier à 10 heures A. M. à l'âge de 18 ans, le Sociétaire JEAN BELLOCQ, né à Tarasse, Basses-Pyrénées.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'Octobre, sont priés de se rassembler à l'Asile, CE MATIN, à 10 heures, pour assister à ses funérailles.

Par ordre du Vice-Président, J. LEBLANC.
L. SIMON, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.—Décédé, hier, à 8 heures P. M., à l'âge de 32 ans, le Sociétaire RAYMOND DUBOUR, né à Mirande, Département du Gers, France.

MM. les Sociétaires et spécialement ceux de la catégorie du mois d'OCTOBRE, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu à 11 1/2 heures A. M., aux abattoirs.

Par ordre du Vice-Président, J. LEBLANC.
L. SIMON, Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église St-Maurice, pour le repos de l'âme de feue Mme JULIEN VEZIN, JEUDI, 10 courant, à 7 heures A. M. Ses amis et connaissances sont invités à y assister.

De la part de ses enfants et de ses gendres.
8 oct—2f

AGENCE DE PORCELAINES ET FAIENCES

LES marchands de la ville et de la campagne sont informés que j'ai constamment en magasin un assortiment complet de Porcelaines et Faïences, importées directement des fabriques et aux prix les plus réduits, en rapport avec les temps, ainsi qu'ils pourront s'en convaincre en s'adressant à H. PAYRO, 35 rue Douane.
5oct—1m

LA mort de Mr ADOLPHE GRAUGNARD ne causera aucun changement dans nos affaires.

GRAUGNARD & SCHNEIDER.
Nouvelle-Orléans, 9 Octobre 1878. 10oct—8f

A LOUER.

La jolie maison ayant jardin et toutes les améliorations modernes, située rue Dumaine, No 228, entre Marais et Villeré. Pour les conditions, s'adresser à M. A. A. MALLARD, rue Gravier, No 187 au-dessus du Union Exchange.
9 oct—1m

A. Brousseau & Son,
17 RUE DE CHARTRES,
Importateurs et marchands de
TAPIS,
Toiles cirées pour planchers,
Nattes de Chine et de rotin,
Stores pour fenêtres,
ETOFFES A RIDEAUX,
ARTICLES DE TAPISSERIE.
Les prix les plus modiques du Sud-Ouest.
6 oct—1 an—Fr

AVIS—Le steamer NEW CAMELIA part pour Mandeville, Lewisburg et Covington les MERCREDIS et SAMEDIS à l'arrivée du train de 4 P. M.
C. M. SORIA, agent, No 20 de la rue de l'Union.
Les voyages d'excursion du DIMANCHE continueront jusqu'à nouvel ordre. 4oct—7f

NOTICE.

TOUTES demandes de gardes-malades venant de médecins doivent être adressées au bureau de l'Association Howard, et approuvées par le Howard chargé du District.

Institut St-Louis,
POUR JEUNES FILLES,
Dirigé par Mme E. H. MATTHEY,
Rue Dauphine No 278, entre Ursulines et Hopital.
25 août—3mJDMa

INSTITUTION.
Columbian Educational et Kindergarten Institute.
128 rue de l'Esplanade entre Rampart et Bourgogne.
Autrefois institution d'AQUIN. [illegible] sous la direction de Mlle H. Fitzgerald.—Ouverture le 9 septembre 1878.
CETTE institution embrasse dans son système d'éducation toutes les branches d'un cours complet tant en anglais qu'en français depuis les classes primaires et Kindergarten jusqu'aux plus élevées; il en est de même de l'allemand et des autres langues.
Le nouveau local est tout ce que l'on peut désirer de mieux; les bâtisses sont spacieuses et aérées et conviennent parfaitement aux besoins d'un externat et d'un pensionnat; les appartements étant larges et distribués d'une façon confortable; la cour et les galeries sont vastes et [illegible] pour les jeux et l'exercice des élèves.
L'enseignement de la musique reçoit une attention toute particulière; on consacre beaucoup de temps à l'étude et on s'efforce à cultiver chez l'élève le goût et l'amour de l'art et de lui donner une éducation brillante.
Conditions modérées. 19 sept

A vendre pour cause de décès.
GROCERIE. Une grocerie bien achalandée et faisant de bonnes affaires, située encoignure Annette et Morales. Pour les informations s'adresser sur les lieux, encoignure Bourbon et Ursulines, ou coin Union et Morales. 5oct—5f

Notre magasin sera fermé LUNDI, 7 du courant, à cause de la fête; nous le rouvrirons le lendemain matin.

DANZIGER,
157 - - - rue du Canal - - - 157

Ayant acheté à une vente de faillite plus de cinquante caisses de
COUVERTURES,
Nous offrirons les bargains spéciaux suivants aux acheteurs:
5 caisses 10-4 COUVERTURES BLANCHES à seulement $1 50 la paire; coûtant plus de $2 à faire.
5 caisses 10-4 COUVERTURES BLANCHES à seulement $2 la paire, coûtant plus de $2 75 à faire.
5 caisses 10-4 COUVERTURES BLANCHES à seulement $3 la paire; coûtant plus de $3 50 à faire.
3 caisses 11-4 COUVERTURES BLANCHES à $3 la paire; coûtant $3 75 à faire.
3 caisses 11-4 COUVERTURES BLANCHES à $4 50 la paire; coûtant $5 50 à faire.
2 caisses 11-4 COUVERTURES BLANCHES à $5 la paire; coûtant $6 à faire.
5 caisses 12-4 COUVERTURES BLANCHES à $4 la paire; coûtant $5 à faire.
3 caisses 12-4 COUVERTURES BLANCHES à $6 la paire, coûtant $8 à faire.
2 caisses 12-4 COUVERTURES BLANCHES à $8 la paire; coûtant $10 à faire.
1 caisse 12-4 COUVERTURES BLANCHES à $12 la paire; coûtant $15 à faire.
Et nombre d'autres qualités. En outre
50 paires des plus belles COUVERTURES qui aient jamais été produites, à des prix variant de $15 à $30 la paire.
20 balles de COUVERTURES GRISES, à 75 cts, $1 et $1.25 et de celles de ces prix jusqu'aux plus grandes et aux plus lourdes.

FLANELLES TOUT LAINE,
à moitié de leur valeur.
BLANCHE, de 12 1/2 à 65 cts.
ROUGE, de 15 à 50 cts.
JAUNE, à 20 cts.
ROUGE, BLEUE, POURPRE et GRISE CROISÉE, de 12 1/2 cts à au-dessus.

CASIMIRS,
à moins qu'ils ne peuvent être fabriqués. Un bon choix de
CASIMIRS à 25 cts., valant pleinement 40 cts.
CASIMIRS à 35 cts., valant pleinement 50 cts.
CASIMIRS à 50 cts., valant pleinement 75 cts.
CASIMIRS à 75 cts., valant pleinement $1.
CASIMIRS à $1 valant pleinement $1.50.
CASIMIRS à $1.15, valant pleinement $2.
ETC., ETC., ETC.
Eu égard au faible profit sur ces marchandises, il nous sera impossible de faire l'escompte habituel sur ces prix aux tailleurs.

JEANS du KENTUCKY,
COTONNADES,
TARTANS FRANÇAIS,
FLANELLES ROB-ROY,
TWEEDS, ETC.
Tous ces articles à des avantages spéciaux.
MOLLETON à 6 cts, valant 10 cts.
MOLLETON tip top (première qualité) à 8 et 10 cts.

VOYEZ NOS
ARTICLES DE DEUIL,
avant d'acheter ailleurs.
MOUSSELINE DELAINE NOIRE, réduite à seulement 12 1/2 cts.
MOUSSELINE DELAINE NOIRE, tout laine, réduite à seulement 25 cts.
TAMISES NOIRES tout laine, réduites à seulement 45 cts.
DRAP IMPÉRATRICE NOIR, tout laine, réduit à seulement 25 cts.
CACHEMIRE [illegible], réduit à seulement 30 cts.
CACHEMIRE noir, tout laine, réduit à seulement 40 cts.
ALPACA noir, réduit seulement à 12 1/2 cts.
—ET—
Toutes nos belles qualités d'ÉTOFFES DE DEUIL, comprenant drap de religieuse, drap Henrietta, cuir de laine, bombasines, beaux cachemires, beaux mérinos, beaux mohairs et alpacas. Crêpes, Voiles Crêpe, Cols Crêpe, Soierie Noire, et Gants de Peau, Ruchets Noirs pour cou, Bas Noirs, Eventails Noirs, etc., etc., etc., tous ces articles à des prix proportionnellement bas.

Nous offrons nos
NOUVELLES ETOFFES A ROBES D'AUTOMNE
à de grands bargains.
POPELINES à seulement 5 et 6 cts., valant deux fois cet argent.
POPELINES BOURETTES, JOLIES ETOFFES à 10 cts., valant 20 cts.
POPELINES à carreaux et d'autres genres différents à 10 cts., valant 25 cts.
ALPACAS EN COULEUR, jolies nuances d'automne, à seulement 12 1/2 cts., valant 25 cts.
—AUSSI—
Toutes nos étoffes à robes de qualités moyennes et fines, comprenant MOHAIRS COULEUR, CACHEMIRES COULEUR, MÉRINOS COULEUR, DRAPS IMPÉRATRICE, BOURETTES, Etc., Etc., Etc., à des prix proportionnés.

Grands assortiments de
BONNETERIE! BONNETERIE!
Pour Dames, Messieurs, Garçons et Filles. Blanche, écrue et en couleur. Parmi notre bonneterie en couleur, il en est de magnifiques nouveaux genres, consignées exclusivement à nous.

Nous avons pris une peine toute particulière cette saison pour réunir dans notre
Département d'Articles de Fantaisie et de Notions.
tout ce dont peuvent avoir besoin nos clients, et nous y appelons leur attention toute particulière.
Convaincus que nous pourrons leur plaire quant aux marchandises et aux prix. Nous appelons leur attention sur nos nouveaux choix de:
BANDES brodées.
MOUCHOIRS, ourlés, brodés, etc.
CORSETS, RUCHES POUR COU, FRANGES SOIE, GARNITURES, GANTS DE PEAU, ETC., ETC., ETC.

Immenses arrivages de
SERVIETTES, NAPPES, OUVRÉ, DENTELLES NOTTINGHAM, DAMASSÉS POUR TABLE, TOILES, RIDEAUX DENTELLE, INDIENNES IMPRIMÉES POUR MEUBLES, CRETONNES et autres.

ARTICLES DE MÉNAGE,
de récentes ventes péremptoires de faillite à
NEW-YORK.
Jamais de semblables bargains n'ont été offerts en cette ville, et les personnes qui tiennent maison, hôtels, bateaux, les familles et tous ceux qui ont besoin de ces marchandises, feront bien de venir dans le plus bref délai, parceque aux prix où elles sont marquées, ces marchandises ne resteront pas longtemps en magasin.

REGARDEZ LES PRIX DE NOS
Marchandises de fonds et d'articles de plantations.
COTONS BLANCS et COTONS ÉCRUS valant 5 cts. à seulement 3 1/2 cts.
COTON BLANC, sans apprêt, valant 6 cts. à seulement 4 cts.
COTON BLANC, une yarde de large, valant 8 cts. à seulement 6 cts.
VERITABLE COTON LONSDALE, à seulement 8 cts.
COTON PERCALE, large d'une yarde, valant 9 cts. réduit à seulement 7 cts.
VERITABLE DIAMOND HILL réduit à seulement 8 cts.
COTONS A DRAPS, larges de 2 yardes et demie, valant 30 cts. réduits à seulement 15 cts.
—ET—
Tout notre vaste stock de Denims, Ginghams, Etoffes à carreaux et à raies, Osnaburghs, Coutils à Matelas, Lindseys, réduit dans la même proportion.

NOTRE DEPARTEMENT DE LINGERIE,
dont chaque pièce est faite sous notre surveillance personnelle, ne se compose que d'articles parfaitement cousus, bien coupés et finis. Chaque article a été réduit proportionnellement, depuis nos JUPES à 4 plis à 45 cts jusqu'aux JUPES A QUEUE les plus fines.
Nous avons de beaux choix complets de
CHEMISES DE FEMMES,
CORSAGES,
ROBES DE NUIT,
PEIGNOIRS,
PANTELETTES,
LINGERIE, &C., &C., POUR ENFANTS
ROBES D'ENFANTS.
LE TOUT A DES PRIX CONSIDÉRABLEMENT RÉDUIT.
Choix complets de SOIERIES NOIRES ET EN COULEUR, VERITABLES DENTELLES, ARTICLES EN VERITABLES DENTELLES, &c., &c.
Les ordres de la campagne seront de notre part l'objet d'une attention immédiate. [illegible] des échantillons, dans toutes les parties du pays, gratuitement, sur demande.
Nous rendons l'argent si l'acheteur n'est point parfaitement content de ce qui lui a été vendu dans notre magasin.
DANZIGER,
No 157 rue du CANAL.
29 sept—

L'ÉTOILE ROUGE
OUVERTURE!
Ouverture de la Saison.
MARDI 1er OCTOBRE 1878.
Immense Déballage!
Plus de 500 caisses de souliers en tous genres, pour
DAMES,
DEMOISELLES,
ENFANTS
HOMMES,
JEUNES GENS,
ET GARÇONS.
L'assortiment le plus vaste et le plus complet de la ville.
PANTOUFLES,
CAOUTCHOUCS.
BOTTES,
BRODEQUINS,
NEWPORTS,
BOTTES CLAQUÉES
BOTTINES CLAQUÉES,
BOTTINES PRUNELLE,
BOTTINES EN PEAU,
A TOUS PRIX!!
A TOUS PRIX!!
A TOUS PRIX!!
ENVOYEZ VOS ORDRES!
ENVOYEZ VOS ORDRES!
Nous expédions nos chaussures dans toutes les parties du pays.
NOS MANUFACTURES
POUR ENFANTS:
DUNBAR & CO., SOLLERS & BROS.
POUR DAMES:
STRIBLEY & CO., WILLIS & FRASK, PHELAN & BOLTON, KIRBY SMITH, BOLTON BROS.
POUR HOMMES:
GRAFF, RUSHTON BROS., PARKER & CO., HURLY & KENNEDY, CORLSTON & GRAY.
POUR GARÇONS:
HARPER & CO., DIXON BROS., MITCHELL & CO., G. G. SNOW, SAMUEL & JONES.
Ces maisons ne font que du BON et travaillent principalement pour notre établissement.
Chaussure commune
Ce genre n'est pas notre genre régulier et nous ne vendons l'article ordinaire que sur consignation, ce qui nous donne une grande latitude, quant aux prix de vente.
CADEAUX!
CADEAUX!
$500.
de jouets en tous genres seront distribués à tous les enfants qui viendront visiter l'ETOILE ROUGE pendant le mois "D'OUVERTURE DE SAISON."
CATALOGUES! CATALOGUES!
Si vous voulez être bien renseigné sur le prix de la chaussure, demandez nos catalogues; nous les expédions sur demande dans n'importe quelle partie du pays.
VOYEZ LES PRIX!
CAOUTCHOUC pour dames, article indispensable contre l'humidité.
40 sous, 40 sous, 40 sous la paire.
Le même article pour fillettes:
25 sous, 25 sous, 25 sous la paire.
Pantoufles en prunelle pour dames:
40 sous, 40 sous, 40 sous la paire.
Chaussures pour la campagne en grande quantité.
Brodequins de travail pour hommes.
Bottines pour hommes et garçons, de tous genres.
Bottes en caoutchouc pour hommes.
Pantoufles pour hommes, grande variété.
Nous fournissons de la chaussure au petit commerce au prix de gros.
Nous ne vendons qu'au comptant et à prix fixe.
Tous nos articles importés sont garantis.
SUIVEZ LA FOULE QUI VA A
L'ETOILE ROUGE
Coin DOUANE et BOURBON,
A UNE RUE DE CANAL.
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
ARTHUR DURIEU, Propriétaire.
29 sept—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 8 oct. CLASSE NO 239. Tirage de 4 heures P. M.

71	65	56	50	18	19	68	38	63	41	48	44	11	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Ce 8 oct. 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIÉ,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos succursales.

Bureau du Bienville Oil Works Co., No. 21 rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 28 Sept. 1878.—L'élection annuelle pour les directeurs de cette Compagnie aura lieu le LUNDI, 14 Octobre 1878, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., aux bureaux de la Compagnie.

A. BENJAMIN, Secrétaire.
29sept—3f

NOTICE—Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans.—Bureau No 21 rue Bienville. Nlle Orléans le 25 septembre 1878.—L'élection annuelle pour huit Directeurs de cette Association, qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de l'Association, LUNDI, le 14 octobre 1878, entre les heures de 9 A. M. et 3 P. M.

G. H. NORMAN, Secrétaire.
26 sept—au 13 oct.

ON DEMANDE,

DANS une petite famille, une femme qui soit couturière et domestique. Il faut qu'elle parle le français et l'anglais et sache bien coudre. S'adresser au No 142 de la rue Carondelet.
6 oct—

PLUS
De Rhumatisme ni de Goutte
SALICYLATE DE SOUDE,
Le seul garanti, manufacturé par la
European Salicylic Medecine Co.,
de Paris et de Leipzig.
SOULAGE IMMÉDIATEMENT!
GUÉRIT POUR TOUJOURS!
Maintenant en usage exclusivement par tous les célèbres médecins d'Europe et d'Amérique et introduit dans tous les Etats-Unis, des cures miraculeuses ayant été obtenues dans presque toutes les villes et tous les Etats.
Prix: $1 la boîte; 6 boîtes pour $5.
Ordres exécutés par correspondance, ou demandez-la à votre pharmacien.
WASHBURNE & CO., Seuls Agents,
28 rue Cliff, New York.
3 oct—

L'UNION FRANÇAISE.
Comité de Secours.
AVIS IMPORTANT.

Nlle Orléans, 3 octobre 1878.

A PARTIR de ce jour, toutes les demandes de secours seront reçues au siège de la société No 9 Rue St Louis, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Les bons de secours en argent seront payés par le trésorier, de midi à 1 heure et de 3 à 4 heures.

Par ordre du comité,
A. GUILLEMET,
Assistant-Secrétaire-Trésorier.
2 oct—1m

L'UNION FRANÇAISE.

Mr F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier du Comité de Secours de l'Union Française, ayant été appelé à New York par des affaires importantes, le comité a chargé M. GUILLEMET de remplir l'intérim durant l'absence de son secrétaire-trésorier.
2 oct—8f

Société Suisse
de la Nouvelle-Orléans.

En présence de la douloureuse épidémie qui sévit parmi nous, et les profondes misères qu'elle fait naître, les Suisses et leurs familles obtiendront de prompts secours.

Des provisions seront délivrées le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI de 7 à 10 heures du matin, aux personnes munies de bons du comité de secours suivant:

1er District—M. WINTELER, 142 Poydras, GEO. GAMPER, 64 rue Tchoupitoulas.
2nd District—GEO. FATZER, coin Bourbon et Ste-Anne.
2nd District—H. DERRIAZ, 308 rue Dauphine.
3ème District—L. H. PERRET, 83 rue Port. COL. J. B. VINET, 207 Canal.
4ème District—P. SCHNELLER, 580 rue des Magasins.
4ème District—J. T. BIRCHMEYER, 199 rue Washington.
5ème District—J. SENN, 47 Passage de la Bourse.

Bureau central, 65 rue Douane où des dons en argent ou en nature seront reçus avec profonde reconnaissance.
13 sept—

Association Peabody de subsistance.

Nlle-Orléans, 7 septembre 1878.

L'attention des différentes sociétés de charité est respectueusement appelée à ce qui suit:

A une réunion qui a eu lieu ce soir la résolution qui suit a été adoptée:

Résolu: Que toutes les personnes qui ont déjà obtenu des provisions n'auront pas droit à de nouvelles rations jusqu'à ce que toutes les demandes nouvelles soient satisfaites.

F. DOLHONDE, Président.
JNO. FITZPATRICK, Assistant Secrétaire.
8 sept—2w

Salle du Comité de Secours de l'Association Homœopathique.
Au No 129 rue du Canal.

Cette Association possédant toutes les facilités requises pour venir en aide aux malades, offre son utile assistance à ceux qui auraient besoin de ses services. Toute demande adressée à l'Association recevra une attention prompte et immédiate, ou aux officiers dont les noms suivent:

ALBERT VOORHIES, Président.
J. G. BELDEN, M. D.
A. B. DeVILLENEUVE, M. D., Vice-Président.
C. G. FISHER, Secrétaire.
H. L. STEVENSON, Trésorier.
8 sept.

REOUVERTURE.
MARDI, 1er OCTOBRE 1878, je ferai la réouverture de mon Poste aux Huitres et de mon Restaurant, No 23 rue St Charles, et serai en mesure de faire servir à mes amis et au public en général, tout ce que le marché peut offrir de choix.
Des pensionnaires seront reçus au premier étage en sa riche chambre, à $30 par mois, et $31 avec vin—deux repas par jour. Les meilleures huitres seront servies de toutes façons au même prix qu'en aucun autre établissement de première classe, et il est fait une spécialité de l'huitre.
Le soussigné a fait entièrement réparer et mettre à neuf son restaurant, et garantit de satisfaire ses clients.
Liste spéciale de vins renfermant les meilleures qualités aux prix les plus réduits.
LEON LAMOTHE, Leon's Restaurant.
29 sep—1m

Désinfectez! Désinfectez!
F. RANDON,
33......RUE BOURBON......33
Dégraisseur et Teinturier,
(Appareil pour [illegible] du gaz sulfureux)
APPELLE respectueusement l'attention du public et de la profession médicale sur la grande facilité de désinfecter et de nettoyer le linge, les couvertures, etc., etc., au moyen de son gaz sulfureux liquide patenté, pour enlever l'infection de la contagion de la fièvre jaune ou de toute autre maladie.
Aux institutions publiques, Hôpitaux privés et Asiles, un escompte sera accordé sur le travail qu'ils lui confieront.
13 sept—1m

A LOUER.
Beau magasin, nouvellement établi, avec installations, étagères, gaz complet, situé au coin des rues Royale et St-Philippe, en communication directe par les chars, avec les chemins de fer Jackson et Pontchartrain, à proximité du Marché Français. Une occasion exceptionnelle pour quiconque désireux d'ouvrir un magasin de marchandises sèches. La bâtisse subit actuellement des réparations qui seront achevées le 14 de ce mois, date à laquelle le magasin sera livré.
S'adresser à M. DANZIGER, No 157 rue du Canal.
AUSSI,
La partie supérieure de la bâtisse en briques, trois étages, coin des rues St-Philippe et Royale, complètement réparée, avec gaz, citerne, chambre à bain et toutes les améliorations modernes, à louer, ensemble ou séparément, selon l'option du locataire.
S'adresser à M. DANZIGER, No 157 rue du Canal.
11 sept—1m

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS,
se trouve en vente chez les principaux pharmaciens [illegible] de cette ville, [illegible] familles, [illegible]
Alph. WALL, 35 rue Conti.